

SERVICE: CABINET DE LA BOURGMESTRE

Nombre d'exemplaires: 3

Visa du Service:

Visa de Mme la Directrice générale:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28/1/2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 03.- MANDATURE COMMUNALE POUR LA PERIODE 2019-2024 – Déclaration de politique communale – Présentation de Madame la Bourgmestre – Pour approbation

LE CONSEIL,

Vu les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et en particulier l'article L1123-27 stipulant que « dans les deux mois après la désignation des échevins, le Collège soumet au Conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière» ;

Considérant le changement de majorité effectué en séance du 3 décembre 2018 ;

Que le délai de deux mois est donc respecté ;

Considérant que le Collège communal a marqué, en séance du 23 janvier 2019, son accord sur la déclaration de politique générale ;

Considérant que le texte a été communiqué aux membres du Conseil communal, et donc aux Chefs de Groupes politiques siégeant au sein du Conseil communal afin de leur permettre de préparer leur réplique ;

Entendu xxxxx

Par xxx voix contre xxx et xxx abstentions ;

APPROUVE

La déclaration de politique générale soumise par le Collège communal et présentée par Muriel TARGNION, Bourgmestre (voir annexe).

La présente délibération sera publiée selon le prescrit de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et transmise pour information au Collège provincial.